



**SUJET : BIOLOGIE MEDICALE ORIADE RHONE-ALPES HOPITAL BALLEREAU
COFRAC CERTIFICATION**

Biologie médicale: le groupe Oriade inaugure un plateau technique à Grenoble

(Par l'envoyé spécial d'APM, Cédric MENARD)

GRENOBLE, 1er juin 2011 (APM) - Le groupe de biologistes médicaux Oriade a inauguré mardi à Grenoble un plateau technique baptisé Oriapole, opérationnel depuis la fin 2010, qui centralisera les analyses des 14 laboratoires de ville de l'entreprise.

Michel Ballereau, auteur en 2008 d'un rapport sur la réforme de la biologie médicale et aujourd'hui conseiller du président de Noble Age, a participé à l'inauguration ainsi qu'Anne-Marie Gallot, présidente de la section santé humaine du Comité français d'accréditation (Cofrac), Jean-Philippe Poulet, chef du service sécurité sanitaire des produits et des activités de soins de l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes et les associés d'Oriade.

Etaient également associés Alain Mérieux, président de la Fondation Mérieux, et Bertrand Lebert, président de Roche Diagnostics France, les deux industriels ayant été les deux principaux fournisseurs d'appareils d'analyse du site.

Philippe Cart-Lamy, l'un des associés d'Oriade, a souligné lors de la conférence de presse que ce projet avait été rendu possible par la réforme de la biologie médicale prévue par la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) et détaillée par l'ordonnance du 13 janvier 2010.

Il a notamment pointé que l'ordonnance avait permis de libéraliser le regroupement de laboratoires -auparavant limité à cinq- et apporté une liberté dans l'organisation de leurs structures techniques.

Il a relevé que, malgré la levée de cette limite dans le nombre de laboratoires pouvant se regrouper, l'ARS avait la responsabilité de vérifier si ce regroupement ne créait pas de situation de monopole.

Le responsable a également noté que l'ouverture de ce plateau technique s'était faite en conservant 14 laboratoires périphériques afin de maintenir une proximité avec les patients. Cinq laboratoires ont néanmoins été fermés dans le cadre de la structuration des activités d'Oriade, mais sans perte d'emplois, ont assuré les associés du groupe.

Philippe Cart-Lamy a déclaré que, de son point de vue, la réforme de la biologie médicale avait été "très satisfaisante".

"C'est une vraie avancée, pour les patients, les médecins [qui les prennent en charge] et pour notre mode d'exercice au quotidien", a-t-il jugé.

Il a également noté que l'augmentation de la taille du groupe lui permettait d'être autonome à plus de 99% sur les analyses de spécialité, limitant le recours à la sous-traitance d'Oriade auprès d'autres laboratoires privés.

Il a ajouté que, dans les analyses biologiques de spécialité, Oriade avait de nombreux projets de développement, notamment dans le domaine de la génétique, prenant pour exemple le récent agrément obtenu pour le diagnostique de la trisomie 21.

Il a insisté sur le fait qu'Oriade avait renforcé ses liens avec les praticiens, par l'intermédiaires de groupes de travail thématiques, afin de pacifier les relations entre biologiste et praticien, ce dernier s'étant vu confié par la réforme la possibilité de modifier la prescription initiale s'il ne la jugeait pas adéquate. "On peut heurter des sensibilités", a-t-il relevé à ce propos.

Dominique Caillat, président du Syndicat des laboratoires de biologie clinique (SLBC) et associé d'Oriade, a pour sa part regretté que le dialogue avec le CHU de Grenoble soit "difficile" alors que l'entreprise veut renforcer sa collaboration avec l'établissement pour des développements technologiques.

Les représentants de l'entreprise ont également insisté sur le fait que la réforme de la biologie médicale permettait aux biologistes libéraux de se constituer en groupements de biologistes tout en se tenant à l'écart des "financiers", terme faisant référence à des groupes tels que Biomnis ou Labco.

Oriade, qui affiche un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros, regroupe 18 biologistes associés et emploie 210 personnes, a investi 3,5 millions d'euros dans ce projet.

La société a pour ambition de porter son chiffre d'affaires à environ 30 millions d'euros dans les 12 prochains mois, en accueillant de nouveaux associés, a indiqué Ahmed Berrada, directeur financier du groupe.

Il a ajouté qu'à terme, à un horizon de 5 à 10 ans, Oriade pourrait s'associer à d'autres groupements de biologistes libéraux situés hors d'Isère.

VERS UN ELARGISSEMENT DE L'ACREDITATION A L'ANATOMO-PATHOLOGIE ET A L'IMAGERIE MEDICALE

Michel Ballereau, après avoir fait valoir l'intérêt de la réforme mise en place par le gouvernement dans la biologie médicale, a indiqué lors de la conférence de presse que l'obligation faite au secteur de la biologie médicale d'une accréditation pourrait être élargie à "d'autres disciplines médico-techniques".

Il a pointé le fait que l'accréditation qui résultait d'une "évaluation pragmatique par des pairs selon des règles internationales a très certainement vocation à dépasser la biologie médicale".

Invité par l'APM à préciser quelles autres disciplines pourraient être concernées, il a cité l'anatomo-cyto-pathologie puis l'imagerie médicale, "avec une évolution de la norme 15189 [régissant la biologie médicale] qui va très possiblement intégrer ce domaine".

Anne-Marie Gallot (Cofrac) a indiqué à l'APM en marge de la conférence de presse que le ministère de la santé souhaitait mieux informer les patients sur les conséquences de la réforme de la biologie, et notamment sur la nécessité pour les laboratoires de se faire accréditer.

Elle a expliqué qu'une prise de conscience du grand public pourrait pousser les patients à choisir un laboratoire d'analyse médicale accrédité, avec pour objectif d'accélérer le mouvement de structuration de la profession.

cm/eh/APM polsan
redaction@apmnews.com

EHOF1002 01/06/2011 09:12 ACTU

©1989-2011 APM International.